



Montpellier, le

27 AOUT 2024

Direction Générale des Services

ECJSL 40400

KM/DGA-ECJSL/PCS  
04 67 67 69 61

Madame, Monsieur,

Le Conseil départemental de l'Hérault s'engage fortement dans le soutien de la pratique physique et sportive des collégiens par la mise en œuvre d'actions ciblées et par la construction d'installations sportives de proximité.

Aussi, à travers le sport, le Département poursuit le double objectif de préserver la santé et favoriser le bien-être des jeunes tout en participant à la construction de leur citoyenneté.

Ainsi, nous avons le plaisir de remettre, cette année encore, aux jeunes héraultais entrant en classe de 6<sup>ème</sup>, un coupon sport d'une valeur de 14 euros à déduire du coût de licence annuelle de l'UNSS, que propose le collège de votre enfant.

Nous espérons que cela permettra à votre enfant de découvrir de nouvelles activités sportives dans son collège et que le sport, porteur de bienfaits et valeurs essentielles, fera durablement partie de son parcours de vie.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) du Département de l'Hérault au lien suivant : <https://herault.mon-ent-occitanie.fr/actualites/coupon-sport-6eme-2024-2025-5394.htm>

Nous vous invitons à remplir et donner le coupon à l'association sportive de votre collège, interlocuteur privilégié pour toute question pratique.

Nous souhaitons à votre enfant et à vous-même une très bonne rentrée pour l'année scolaire à venir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

La Vice-présidente déléguée à la  
Jeunesse, aux sports et aux loisirs

Le Président du Conseil départemental  
de l'Hérault

Marie PASSIEUX

Kléber MESQUIDA

